révocable d'un siège dans leur assemblée souveraine.

Comme quoi le théâtre aussi mène à tout.

Le nouveau Cabinet

La composition du Cabinet

C'est une politique de concentration et d'union républicaine que M. Ribot veut faire. Aussi, dans la composition de son Cabinet, ne s'est-il pas embarrassé de la méticuleuse question de représentation des groupes parlementaires. De fait, à lire la liste des collaborateurs de M. Ribot, on constate que le nouveau Cabinet comprend cinq sénateurs et sept députés. Au point de vue politique, les sept députés appartiennent tous à la gauche radicale, sauf M. Dariac qui est du groupe des républicains de gauche.

Quant aux cinq sénateurs, deux, MM. Ribot et Jean Dupuy, appartiennent à l'union républicaine ; trois, MM. Léon Bourgeois, Peytral et Chautemps, appartiennent à la gauche démocratique.

Les cinq sénateurs ont tous été ministres autrefois, et même M. Ribot et Léon Bourgeois ont été présidents du Conseil.

Sur les sept députés, deux ont été ministres antérieurement ; ce sont MM. Delcassé et Clémentel. Quatre débutent dans les fonctions ministérielles : MM. Dessoye, Dariac, Maunoury, Abel et Marc Réville.

Il est à remarquer que le nouveau Cabinet ne compte aucun représentant du groupe radical unifié ni aucun membre de la Fédération des gauches.

L'opinion des ministres députés

Comme nous l'avons vu, neuf députés font partie du ministère Ribot.

Voici les opinions de ces ministres sur les deux grandes questions : les trois ans et l'impôt sur le revenu :

Les trois ans

Sept pour : MM. Delcassé, Clémentel, Maunoury, Dariac, Le Cherpy, Guernier, Abel.

Deux contre : MM. Dessoye et Marc Réville.

Impôt sur le revenu

avec délibération contrôlée

Deux pour : MM. Dessoye et Marc Réville.

Cinq contre : MM. Delcassé, Clémentel, Dariac, Le Cherpy et Abel.

Deux doutent : MM. Maunoury et Guernier.

Le ministère par régions

Le nouveau ministère offre cette particularité — que n'eut pas présentée tous les Cabinets — d'être absolument dans un point de vue des diverses régions françaises une mosaïque représentative.

Le président du Conseil est du Nord. Quatre ministres appartiennent au Midi (MM. Clémentel, Peytral, Jean Dupuy et Abel) ; trois représentent l'Est (MM. Bourgeois, Marc Réville et Dessoye) ; un le Sud-Est (M. Chautemps) ; deux sont de l'Ouest (MM. Maunoury et Dariac) ; un enfin appartient au Centre (M. Clémentel).

Si bien qu'aucune région ne peut se plaindre de ne pas être représentée dans le ministère.

Le ministère et l'Académie

L'Académie française, qui n'avait jamais compté tant de représentants au Parlement, vient de conquérir à nouveau la présidence du Conseil.

Elle détient ainsi à l'heure actuelle — fait sans précédent dans notre histoire — la présidence de la République, la présidence de la Chambre et la présidence du Conseil, c'est-à-dire trois des plus hautes parties de l'État sur quatre.

La déclaration ministérielle

Au cours de la réunion tenue hier soir chez M. Ribot, ce dernier donna lecture de son projet de déclaration.

Elle débute par une allusion aux élections qui viennent d'avoir lieu, passe en revue les différentes questions à l'ordre du jour.

1° *LA QUESTION MILITAIRE. — Le gouvernement affirmera énergiquement qu'il n'y a qu'à appliquer la loi récemment votée, les circonstances qui l'ont rendue nécessaire n'ayant pas changé.*

2° *LA QUESTION FISCALE. — Le gouvernement insistera sur la nécessité de rétablir l'équilibre de nos finances. Il ajournera l'emprunt. Il demandera au Sénat d'accepter dans le budget de 1914 l'impôt sur le revenu voté par la Chambre ; il proposera l'incorporation de l'impôt sur le capital dans le budget de 1915. Il demandera au Sénat de voter les cédules de l'impôt sur le revenu qui ont été disjointes.*

3° *LA RÉFORME ÉLECTORALE. — Le gouvernement cherchera un terrain d'entente entre les républicains et entre les deux Chambres. Il ne pourra pas sur ce point la question de confiance, et laissera à chacun de ses membres sa liberté d'action.*

4° *ÉCOLE LAÏQUE. — Le gouvernement tiendra qu'il est résolu à soutenir devant le Sénat les projets sur la fréquentation scolaire et la défense laïque que la Chambre a adoptés.*

5° *LOIS SOCIALES. — Un passage de la déclaration insistera sur l'importance des lois d'hygiène et d'amélioration sociale.*

Enfin, après avoir dit le soin que le gouvernement mettra à fortifier nos amitiés et nos alliances, la déclaration terminera par un appel chaleureux aux députés républicains, radicaux et radicaux-socialistes, pour une œuvre de progrès et d'union.

Les cinq ministres sénateurs

Le nouveau président du Conseil et ministre de la Justice, M. Ribot, est âgé de 73 ans, né à Saint-Omer, le 7 février 1842. Il occupa plusieurs postes importants dans la magistrature avant d'entrer au Parlement en 1878. Depuis cette époque, sauf une courte absence de deux années, M. Ribot n'a cessé de prendre une part importante aux débats parlementaires et d'occuper une place considérable dans les affaires politiques. De 1890 à 1892, il dirigea les Affaires étrangères dans le Cabinet de Freycinet. Il garde de ce poste dans le Cabinet Dupuy, qui, à la chute de ce dernier, constitue lui-même un ministère où il se réserve le portefeuille de l'intérieur.

Renversé le 30 mars 1893, M. Ribot redevenait président du Conseil le 27 janvier 1895 et gardait le pouvoir jusqu'au 28 octobre.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis vingt ans, M. Ribot est resté éloigné du pouvoir ; il n'en a pas moins joué un rôle très actif dans les deux assemblées, à la Chambre d'abord pour la lutte contre le cartel, puis au Sénat dans la discussion des lois sociales et financières.

M. Ribot fait partie de l'Académie des sciences morales depuis 1902 et de l'Académie française depuis 1906.

M. Peytral
ministre de l'Intérieur

M. Peytral, ministre de l'Intérieur, est le doyen du ministère. Né à Marseille le 20 janvier 1842, M. Peytral fut député des Bouches-du-Rhône de 1881 à 1885 ; depuis lors, il représente au Sénat le même département.

Trois fois ministre des Finances, après en avoir été sous-secrétaire d'État à 3 reprises, appelé par le président de son collègue à la Vice-présidence du Sénat, qu'il occupait hier encore, il nous apparaît, dans la haute Assemblée, président de la Commission des finances.

M. Léon Bourgeois
ministre des Affaires étrangères

M. Léon Bourgeois, ministre des Affaires étrangères, né à Paris en 1851, débuta dans l'administration préfectorale. Devenu maître des requêtes, il fut député pour la première fois, en 1887, à Châlons-sur-Marne. Il présidait la Chambre, ministre de la Marine depuis 3 ans, ministre des Affaires étrangères, puis des Finances, du ministère des Travaux publics et du ministère du Travail, enfin, pendant la guerre, Président du Conseil, du 26 août 1914 au 12 décembre 1915, M. Bourgeois, ancien président du Sénat, ancien ministre de la Justice, a toujours été un homme de gauche.

M. Jean Dupuy
ministre des Travaux publics

M. Jean Dupuy, ministre des Travaux publics, a déjà fait partie de nombreuses assemblées successives.

Ancien député de l'Aveyron dans le Cabinet Waldeck-Rousseau, ministre des Travaux publics et du Commerce, dans le Cabinet Combes, président du Conseil, dans deux derniers Cabinets présidés par M. Briand.

De nouveau ministre de l'Agriculture dans le ministère présidé par M. Poincaré, dont il est un des amis les plus fidèles, il doit faire partie de la combinaison Viviani.

Les radicaux-socialistes unitaires voulurent de sa présence dans ce ministère pour faire échouer la combinaison.

M. Chautemps
ministre de la Marine

M. Chautemps, ministre de la Marine, cinquième de la Haute-Savoie, docteur en médecine, a été, à diverses reprises, au Sénat, rapporteur du budget de la marine.

Chef de parti, bien fait à son dévouement de l'Administration.

Adjoint au maire du Conseil municipal de Paris, il devint député de la Seine en 1906 et sénateur de la Haute-Savoie en 1908. M. Chautemps est inscrit au Sénat au groupe de l'Union républicaine.

Les sept députés ministres

M. Delcassé
ministre de la Guerre

Né à Paris en 1852, fut élu pour la première fois, en 1885, député de l'Ariège qu'il représente toujours à la Chambre.

Sous-secrétaire d'État aux Colonies dans les ministères Ribot (1892) et Dupuy (1893), il fut ministre du même portefeuille dans le nouveau Cabinet Dupuy, en 1894.

En 1898, M. Delcassé fut ministre des Affaires étrangères. Il conserva cet important département dans les ministères Waldeck-Rousseau (22 juin 1899), Combes (juin 1902), et Rouvier (22 janvier 1905). Il fut chargé de la question de la tension franco-allemande amenée par les affaires du Maroc.

C'est l'intervention de M. Delcassé qui, en juillet 1905, amena la chute de M. Thomson, puis du Cabinet Clemenceau.

Ministre de la Marine dans le Cabinet Caillaux (1911-1912) et dans le Cabinet Poincaré (1912-1913), M. Delcassé a été nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1913-1914), d'où il est revenu il y a quelques mois pour reprendre sa vie parlementaire.

M. Clémentel
ministre des Finances

Le nouveau ministère des Finances a déjà fait partie de plusieurs ministères.

Ministre des Colonies dans le Cabinet Rouvier, il était rapporteur général du budget quand il prit le portefeuille de l'Agriculture dans le dernier Cabinet Barthou.

M. Clémentel est rompu au mécanisme budgétaire.

Député du Puy-de-Dôme, M. Clémentel est âgé de 47 ans.

M. Dessoye
ministre de l'Instruction publique

Député de la Haute-Marne, M. Dessoye fut spécialiste depuis son entrée à la Chambre, en 1906, dans les questions d'enseignement. Il est président de la Ligue de l'enseignement. Il est l'auteur de divers projets de défense laïque. Il est vraiment déplorable qu'on soit allé chercher cet homme qui n'a fait partie d'aucun ministère pour symboliser qu'on veut continuer une lutte néfaste contre nos écoles catholiques.

Conseiller général de la Haute-Marne, il représente à la Chambre l'arrondissement de Chaumont et est inscrit au groupe de la gauche radicale.

M. Adrien Dariac
ministre de l'Agriculture

Député de l'Orne, M. Adrien Dariac, ayant son entrée à la Chambre en 1910, occupait les fonctions d'inspecteur général au ministère de l'Agriculture. Il a publié d'intéressants rapports et de nombreux articles techniques dans la *Correspondance républicaine*.

Rapporteur du budget de l'agriculture dans la précédente législature, il est pour la première fois ministre.

M. Marc Réville
ministre du Commerce

M. Marc Réville est député du Doubs ; il est un des membres du Cabinet Ribot qui n'a jamais fait partie d'une combinaison ministérielle. Fils d'un pasteur protestant, pasteur lui-même, il est né en 1863 à Rotterdam (Pays-Bas). Il fut élu député pour la première fois en 1906 et réélu constamment.

A la Chambre, il s'est occupé de questions sociales. Il est intervenu à diverses reprises dans la discussion de la loi de séparation des Églises et de l'État. Lors de la mort du docteur Korn, président, il se présente comme candidat à sa succession, mais il fut battu par M. Maurice Deslandres, progressiste.

M. Abel
ministre du Travail

Député du Var, M. Abel, qui appartient au groupe de la gauche radicale, a été élu pour la première fois en 1910.

Rapporteur du budget du ministère du Travail, il fut rudement mis à mal par l'un voir. Abel a, à maintes reprises, exposé devant la Chambre des questions ouvrières, dont services matériaux postérieurs et des questions économiques et sociales. M. Abel a 51 ans.

M. Maurice Maunoury
ministre des Colonies

Ancien élève de Polytechnique et de l'École centrale, M. Maurice Maunoury appartenait au Parlement depuis quatre ans, en janvier. Ceci, en effet, le 24 avril 1910, il fut élu député de la 2e circonscription de Chartres.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fait partie des Commissions du commerce et de l'industrie et de la législation fiscale.

Né à Alexandrie (Égypte), le 12 octobre 1869, M. Maunoury est, en définitive, un homme nouveau.

Les sous-secrétaires d'État

La question des sous-secrétaires n'est pas encore complètement réglée.

Il est certain que M. Le Cherpy, député du Calvados, sera nommé à l'Intérieur, et M. Guernier, député d'Ille-et-Vilaine, à la Marine marchande.

Il reste à choisir un titulaire pour le sous-secrétariat des Beaux-Arts et un pour celui de la Guerre.

Ce que disent les journaux

De la *Libre Parole*, M. Henri Beaire :

Le monde nous regarde et l'Allemagne nous guette. Toute défaillance sur la loi de trois ans sera interprétée comme une abdication nationale. Et c'est le moment que choisissent des traîtres ou des cocus comme les délégués de la rue de Valois, les mandataires de Caillaux, pour déclarer, dans une réunion d'apprentis ministres, que les circonstances extérieures sont négligeables et qu'aucune considération ne les fera dévier du sinistre itinéraire tracé par les Loges !

Du *Soleil* :

Nous n'avons, nous catholiques et conservateurs, rien à attendre et à espérer. Ce ministère sera même d'autant plus ardent à continuer la lutte contre les libertés religieuses et scolaires qu'il a à se faire pardonner ses origines et viendra à rallier, sur le terrain anticlérical, les dissidents du radicalisme sectaire et maçonnique.

Ne nous faisons pas d'illusions au point de vue des croyances et libertés religieuses : ce Cabinet n'est pas meilleur que les précédents ; sans doute, même, sera-t-il pire.

Mais, dans les circonstances actuelles, la formation du Cabinet Ribot peut, à d'autres points de vue, être considérée comme un échec pour les unitaires radicaux et socialistes.

De l'*Autorité*, M. Guy de Cassagnac :

On avait besoin d'hommes résolus, décidés, jeunes et actifs, et voici que des bords de l'Achéron, s'avancent des ombres, des fantômes de ministres.

Autant en emportera le vent des couloirs. Ce ministère, à peine né, est déjà l'objet des plus violents assauts, et les radicaux unifiés se dressent contre lui. Il est composé de transfuges et, sauf le nom de M. Delcassé, aucun n'est bien rassurant pour le pays.

De l'*Éclair*, M. Ernest Judet :

L'erreur de M. Ribot, en essayant de renouer avec la maison d'en face les communications politiques, devait être punie par la répudiation de M. Noulens. S'il a l'espoir sérieux de durer, il ne le peut qu'en éliminant les collaborateurs dangereux, qui d'ailleurs s'empresseront de le trahir ou de lui fausser compagnie. S'il cherche une majorité, elle n'est pas là. Elle existe ailleurs. Nous verrons s'il aura le courage de la connaître et de la créer !

De *Figaro* :

Certes, à côté de personnalités qui rassurent notre patriotisme, ce Cabinet contient les noms de personnages dont la présence peut légitimement inquiéter les conservateurs. M. Dessoye, notamment, représente à l'Instruction publique la libre pensée militante.

Sans doute, aussi, le programme qu'on annonce n'est point fait pour nous plaire. Et nous combattrons à coup sûr, maint projet que ce ministère soutiendra.

N'importe, nous souhaitons que ce Cabinet vive. Car il marque la fin de l'anarchie unitaire.

Du *Rappel*, M. Edmond de Mesnil :

Comment ne pas féliciter, sans délai, les ex-bouillies radicaux de leur admirable tactique !

Sous l'ancienne législature, ils étaient parvenus à perdre la présidence de la République, la présidence de la Chambre, la présidence du Conseil.

A peine un radical tel que Doumergue avait-il pu se hisser et se maintenir au pouvoir, que leur sûre intelligence eut tôt fait de l'en faire partir.

Le Cabinet Viviani formé — qui intellectuel les élections et la politique de guerre — leur machiavélisme aboutit à l'étrangler dans l'œuf.

MM. Poincaré et Godart furent le Talleyrand et le Metternich de cette diplomatie géniale.

Echos parlementaires

BANS LES COULOIRS

Les couloirs sont beaucoup moins encombrés que ces jours derniers.

Cependant, un assez grand nombre de députés radicaux-socialistes traversent les couloirs en tendant à une réunion de leur groupe qui est convoqué pour 3 heures.

Déjà, se manifeste parmi eux une hostilité assez grande contre le Cabinet Ribot.

Quelques-uns nous disent que si M. Ribot se cantonne dans les termes déjà connus de sa déclaration et que nous donnons d'autre part, ils se contenteront de s'abstenir sur le vote de confiance au lieu de voter contre.

Par contre, les socialistes unitaires voulaient tout contre le ministère, quelles que soient ses déclarations.

Et si l'on compte les quelques défections qui se produisent dans les rangs bloquards, on est persuadé que le nouveau ministère aura une majorité suffisante pour vivre dès le premier jour, d'autant qu'un certain nombre de radicaux attendent la lecture de la déclaration pour se ranger avec à son programme en entier, au moins en ses diverses parties.

Ceux d'entre les radicaux qui tendent à voter pour le ministère disent : « La situation financière est telle que pas même un homme les nommés qui désorganiseront cette situation.

« Pour l'instant, nous ne combattrons pas l'homme qui peut nous sortir de l'ornière dans laquelle nous sommes embourbés.

« Nous verrons après. »

L'ÉLECTION DE GUINGAMP

Au nombre des élections contestées que la Chambre a invalidées en raison de la gravité des faits allégués, se trouve celle de la 2e circonscription de Guingamp, où M. Turmel, à une très faible majorité, a été élu contre M. Jacques Dhur. Les débats auxquels donnera lieu la protestation de Jacques Dhur promettent d'être fort intéressants, car les documents qui seront soumis à la Chambre relatent et établissent des faits qui, par leur nature et leur importance, intéressent au beaucoup le chère électorat et méritent une portée générale.

Un combat au Maroc

Morts, 4 blessés

L'agitation chez les Zaïans se traduit par des agressions continuelles contre nos postes.

Dans la nuit du 7 juin, le campement des troupes du colonel Claudel a été attaqué ; les Zaïans ont été repoussés par le feu des mitrailleuses. La nuit suivante, ils ont renouvelé leur attaque qui a été également repoussée.

Ces deux combats de nuit ont été très vifs et nous ont coûté 3 officiers et 3 soldats tués et 4 blessés.

Les Zaïans ont laissé sur le terrain de nombreux morts et blessés qu'ils n'ont pu emporter.

Le colonel qui doit assurer la pacification du pays des Zaïans est prêt et commencera ses opérations demain. Le général Henrys est à le commandement supérieur.

Marrakech, 9 juin. — Alhamouch a convoqué à Dodd les délégués de diverses tribus.

Le sultan de Demnat est atteint.

Le chef du service des renseignements a quitté Marrakech pour entreprendre une tournée politique dans le Sud.

Le Congrès de la Société d'économie sociale

La crise du logement

M. Hubert Valleroux vole une des causes de la crise du logement dans l'énormité des charges fiscales qui pèsent sur la propriété bâtie. On en aura une idée approchée par l'énumération suivante : au compte de l'État : droits fonciers, les contributions des portes et fenêtres, des droits de succession rendus très lourds par un mode injuste d'évaluation, des droits de mutation considérables ; au compte du département : des centimes additionnels ; au compte des communes : des centimes additionnels et des impôts spéciaux à chaque commune qui, à Paris notamment, sous la forme de taxes de remplacement, sont fort élevés. Le rapporteur constate que ces charges qui, d'ailleurs, pour une part, retombent sur les locataires, ont une tendance constante à croître, la propriété bâtie étant la plus facile à saisir.

En un très intéressant rapport, M. Rivière, et bien d'autres conférenciers, M. Taillefer et M. Marcel Lecoq ont montré la nécessité, non seulement pour l'ouvrier, mais encore pour l'employé chargé d'une famille nombreuse et dont le salaire ne dépasse pas un certain taux (six fois le prix de la location à Paris), de se procurer à la charité pour pouvoir se loger dans des conditions convenables. M. Rivière a donné la liste, très intéressante, des œuvres qui se proposent comme but principal ou accessoire de distribuer des secours en loyers, d'assister les familles nombreuses, de secourir les familles expulsées, impossible d'énumérer la lecture d'un tel palmarès peut être sans de l'ingéniosité de l'initiative privée que a si merveilleusement entreprise à toutes les situations, merveilleusement résolues les problèmes les plus difficiles. Les Conférences de Saint-Vincent de Paul en particulier ont fait montre d'une ingéniosité admirable. Elles tendent en ce moment, à Paris surtout, à multiplier les « Sociétés Familles », dans nous avons parlé ici et qui sont une des formes d'intervention charitable les plus efficaces du point de vue qui nous occupe. On sait que leur œuvre consiste essentiellement à « transplanter » des familles nombreuses de taudis plus ou moins infects dans des logements sains. A Paris seulement et dans sa banlieue, elles ont « transplanté » ainsi 1 100 enfants en 1913.

Rappelons aussi l'Amélioration du logement ouvrier, qui étend aujourd'hui son bienfaits à toute le département, avec ses cités de loyers où les ouvriers versent le prix de terme semaine par semaine pour le retrouver, le moment venu, grossi d'une prime et d'intérêts, et ses garde-meubles qui permettent d'arracher des familles à l'hôtel meublé.

Cette place de garni, il sport des communications faites au Congrès qu'elle tend à disparaître dans cesse. Aussi doit-on prétendre particulièrement l'observation de M. le chanoine Lelong-Nead, qui a engagé les catholiques à préférer dans ces hôtels, dont leurs chambres se détériorent en général, au moyen de négliger des intérêts intéressantes, et la vœu de M. Lecoq, qui a souhaité qu'on fournît plus, pour consacrer des capitaux toujours plus élevés aux œuvres d'assistance, l'argent nécessaire qu'il y a de fournir aux familles ouvrières des logements sains et à bon marché.

Mercredi matin, le Congrès a d'abord entendu un rapport de M. M. Georges-Picot sur l'œuvre réalisée par les Sociétés d'habitations à bon marché. Cette œuvre, malgré l'aide notoirement insuffisante qu'elle a reçu des établissements spécialisés à apporter les concours financiers nécessaires, est considérable. Les 46 Sociétés anonymes ou Coopératives régionales tant le territoire français dans 255 localités où déjà rendu les services les plus signalés, et ces services se multiplient en progrès rapidement. Rien moins, d'ailleurs, dans le département de la Seine seulement, quelque 60 millions de francs qui été employés à la construction de 10 000 logements qui abritent plus de 40 000 personnes. Il n'est pas douteux que si l'initiative privée était plus largement subventionnée qu'elle ne l'est, elle contribuerait d'une façon bienfaisante plus efficace à décongeler le rôle du logement des pouvoirs publics, les municipalités par exemple, qui ne disposeront pas de sacrifices et de gêner dans des conditions financières désastreuses, comme les précédentes initiatives faites à Paris présentent de si suspect.

De la communication fort intéressante de M. Parisy sur le Bien-Être des actions des Sociétés d'habitations à bon marché, de M. Lecoq de Boisgrand, de M. Dufourmantelle, Ferrand, Mme Lazard, M. Georges-Picot, M. Lecoq, il faut conclure qu'un placement de ces sociétés ne sera possible suivant les méthodes indiquées de la Banque tant qu'il s'agira de Société voulant continuer en vue de loger, à des prix très bas, des familles nombreuses du plus ou moins nécessiteuses. En un mot, tant qu'on voudra remplir un but uniquement charitable, il manquera toujours l'élément spéculatif, et aussi, il faut bien le reconnaître, le rendement suffisant qui permet valoir à ces actions le faveur du grand public. Mais si l'on entend se contenter de cette sorte encore la faire bénéficiaire décorée de bonnes ses travailleurs des logements hygiéniques et sains, à des conditions normales du prix, on pourra, en négligeant les avantages assez modestes d'ailleurs, prévus par les lois de 1894, 1906 et 1908, assurer une rémunération du capital assez stable et assez sûre pour inciter les personnes désireuses de faire des placements de « pères de famille ».

M. Lecouturier a montré par les résultats d'une enquête qu'il a faite dans le quartier Saint-Gervais, à Paris, la nécessité, en certains cas, de se borner, pour faire disparaître des îlots de logements insalubres, à procéder, dans les immeubles anciens à des aménagements qui les rendent hygiéniques, sans vouloir essayer de construire des maisons neuves avec logements à bon marché, le prix du terrain s'y opposant.

Excellent vœu

L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, réunie en assemblée générale, vient d'émettre le vœu *que le texte de la proposition de loi tendant à réprimer l'avortement et la propagande néo-malthusienne adopté en première lecture par le Sénat, soit voté en troisième délibération dans le plus court délai.*

A LOURDES

Pendant la semaine qui vient de se terminer sont venus : les Conférences de Saint-Vincent de Paul du diocèse de Tarbes et leurs jeunes protégés ; les Noblesses de Tarbes et de Lourdes ; le Pèlerinage National anglais, 400 membres environ, présidé par S. G. Mgr Richard Collins, évêque de Nazianzi et de Newcastle ; le grand tonneau du Très Saint Sacrement de Bordeaux, 250 pèlerins ; le diocèse de Tarragone (Espagne), 430 pèlerins ; le Petit Séminaire de Saint-Pé de Bigorre (diocèse de Tarbes), avec 250 élèves et professeurs.

Le Congrès eucharistique

Nous avions annoncé dernièrement que 150 évêques, dont 16 cardinaux, assisteraient aux grandes manifestations eucharistiques du mois de juillet prochain. Depuis, le nombre a augmenté et nous pouvons dire aujourd'hui que 170 ont promis de prendre part aux prochaines assises du XXVe Congrès eucharistique international du 22 juillet 1914. (C. F.)

NOS AMIS DÉFUNTS

Jeanne, Marie, Joseph

(Nancy, 7 juin 1914 [illegible]) — [illegible]

Mère de Kerhuédan, Fille de la Charité, à Alexandrie (Italie). — Mère Eugénie Deruitte, en religion Mère Marie de Sainte-Philomène, des Ursulines de Saint-Omer, décédée en exil, à Tournai (Belgique), dans sa 11e année et la 50e de sa profession religieuse. — Sœur Saint-Certarin, supérieure depuis vingt-deux ans des Sœurs Garde-Malades, du Petit Séminaire, décédée [illegible] — M. Pierre Boulard, 55 ans, curé de la Garnache (Vendée). — M. Wilfrid Leroy, directeur de la pépinière de Fives, 56 ans, à La Madeleine-lès-Lille. — M. Elie Paul Dufour, abonné.

MARIAGE

On recommande aux prières le mariage de : M. Hubert Mercier, de Paris, avec Mlle Suzanne Bouteiller, de Mont-Saint-Aignan, qui sera célébré le 23 juin en l'église de Bayeux.

Informations du soir

MORT DE M. MAXIME LECOMTE

sénateur du Nord

M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, est mort aujourd'hui à Auvers (Seine-et-Oise).

M. Maxime Lecomte, qui avait été vice-président du Sénat, de 1906 à 1911, était né à Bavay (Nord) en 1861.

M. Lecomte était du Sénat un des représentants les plus prestigieux de la [illegible] et se distinguait particulièrement par son acharnement contre l'Église dans la discussion de la question des Congrégations et de la Séparation des Églises et de l'État.

LES RADICAUX UNITAIRES CONTRE LE MINISTÈRE

Le groupe radical-socialiste, réuni cet après-midi, a décidé que l'attitude qu'il observerait vis-à-vis du Cabinet Ribot.

M. Puech a annoncé qu'il se proposait de déposer une interpellation sur la politique générale.

M. Dupuy a déclaré que bien qu'étant partisan de la loi de trois ans, il voterait contre le Cabinet.

Le groupe a ensuite décidé par 105 voix contre 4 et 2 abstentions, de voter contre tout ordre du jour de confiance.

Il ne votera, en ce qui concerne la politique, pour un ordre du jour pur et simple de confiance demandé au vote de l'ordre.

M. Puech a alors fait adopter à l'unanimité une interpellation de M. Lafferre à la séance de jeudi pour répondre à M. Ribot au nom du groupe.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À ROUEN

Le voyage présidentiel à Rouen, qui a été ajourné, a été remis à une date ultérieure, avec les mêmes programmes.

Le président de la République quittera Paris à 6 h. 30 du matin pour arriver à Rouen à 9 h. 1/2. Il visitera la Cathédrale, le Palais de Justice, l'église Saint-Ouen, le Musée, le Palais de la Préfecture, où aura lieu une réunion de la Presse, de Rouen et de l'Hôpital et à l'Hôtel de Ville.

M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, M. Pierre Baudin, Ministre de la Guerre, M. Pierre Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères, M. Malvy, Ministre de l'Intérieur, M. Ribot, Ministre des Finances, M. Jean Dupuy, Ministre des Travaux publics, M. Chautemps, Ministre de la Marine, M. Delcassé, Ministre de la Guerre, M. Clémentel, Ministre des Colonies, M. Dessoye, Ministre de l'Instruction publique, M. Dariac, Ministre de l'Agriculture, M. Marc Réville, Ministre du Commerce, M. Abel, Ministre du Travail, M. Maunoury, Ministre de la Marine, M. Le Cherpy, Ministre de l'Intérieur, M. Guernier, Ministre de la Marine marchande